



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – DECEMBRE 2019



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



## Horaire d'ouverture:

**Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Route de St-Julien 122, 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le Conseil municipal a :

- ✓ **Procédé à l'assermentation** de Mme Rachel Bourquin Guidi (*Devisé Labor Felicitas*) comme conseillère municipale en remplacement de M. Philippe Roux, démissionnaire.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative à la reconduction, en 2020, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative à l'octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 730'000.- pour le financement du Bibliobus.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative au maintien du financement, en 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-, soit au même niveau que 2019.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative au maintien du financement, en 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, soit au même niveau que 2019.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative à la reconduction, en 2020, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
  - les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de CHF 500'000.-
  - les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'investissement qui sera engagée sur plusieurs années à partir de 2020 de CHF 1'500'000.- destinée au renouvellement de l'application informatique dédiée aux institutions de la petite enfance.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative à la participation, en 2020, par le Fonds intercommunal aux coûts publics des charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-.

- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 19 juin 2019 relative à la prorogation, en 2020, par le Fonds intercommunal de la subvention annuelle octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-, soit au même niveau que 2019.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », aucune voix « contre » et deux abstentions, d'élire Mme Rachel Bourquin Guidi comme membre des Commissions Affaires sociales, Culture et loisirs, Sports et Sécurité civile.
- ✓ **Décidé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, de soutenir l'exposition d'affiches sur le thème de la médiation interculturelle de l'association CIM-ge, de leur accorder le prêt d'une salle pour une conférence sur la médiation et le financement d'un apéritif simple à la suite de la conférence.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », aucune voix « contre » et 1 abstention, de valider la grille de critères d'attribution des logements applicable à tous les logements de la commune.
- ✓ **Approuvé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, le principe de donner un mandat à la filière Information documentaire de la Haute Ecole de gestion de Genève, pour l'inventaire et la mise en valeur des archives du Groupe d'archives, estimé à CHF 25'000.-, incluant un dépassement de budget potentiel en 2019 et l'inscription du solde du mandat dans le budget 2020.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

## PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

**Jeudi 19 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

## DATES DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

**23 janvier ; 20 février ; 19 mars ; 30 avril ; 14 mai ; 25 juin ; 17 septembre ; 29 octobre ; 19 novembre ; 17 décembre**

# ACTUALITES COMMUNALES

## NOËL DANS LE VILLAGE

Une tradition bien de Perly-Certoux, à laquelle tous les habitants, petits et grands, sont invités, le Noël dans le Village aura lieu le

**mardi 17 décembre 2019, à la Chapelle, dès 19h.**

Les tout petits rencontreront le Père Noël, les enfants de l'école chanteront, l'Appertoux, l'Aire des Seniors et la FAsé mêleront tous les âges autour de leurs préparations culinaires, fondue, soupes, pâtisseries et vin chaud. On vous attend !



## SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier (Règlement concernant la tranquillité publique - RTP). Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

- a) de 20 h à 8 h du lundi au samedi;
- b) le dimanche et les jours fériés;
- c) sur les chemins forestiers.

Il peut être dérogé à titre exceptionnel et sur autorisation à la restriction d'usage prévu par l'alinéa 2. Les demandes d'autorisations doivent être déposées auprès du département de la sécurité(22). Celui-ci perçoit un émolument de CHF 100.-- à CHF 250.-- par autorisation délivrée.

## PLAN DE DENEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément



aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**.

Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

**La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.**

Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

## FETES DE FIN D'ANNEE - HORAIRE DE LA MAIRIE

Pendant les fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera **fermé du mardi 24 décembre 2019 au mercredi 1er janvier 2020 inclus**. Réouverture jeudi 2 janvier 2020 selon l'horaire normal.

### Permanences téléphoniques

**Etat-civil** : tél. 022 884 64 40 (uniquement pour les naissances qui ont lieu sur la commune)

**Pour les décès** : S'adresser aux pompes funèbres de votre choix qui feront les démarches auprès de la mairie.

**Urgence** : Police 117      Pompiers 118

**Pompiers de Perly-Certoux** : 022 772 14 39

Le site internet de l'Etat de Genève, [www.ge.ch](http://www.ge.ch), publie la liste des services de l'administration cantonale qui offrent des permanences pendant les Fêtes de fin d'année.

\*\*\*\*\*

## COMMANDE D'ACTES D'ETAT CIVIL POSSIBLE EN LIGNE

L'arrondissement de l'état civil de Plan-les-Ouates, auquel la commune de Perly-Certoux est rattachée, offre une nouvelle prestation : les commandes d'actes d'état civil en ligne, accessibles par le lien suivant :

<https://www.plan-les-ouates.ch/pages/commande-en-ligne-dactes-detat-civil>

### Sont disponibles en ligne les actes suivants

- [Certificat individuel d'état civil](#)
- [Acte d'origine](#)
- [Certificat de famille](#)
- [Certificat de partenariat](#)
- [Acte de partenariat](#)
- [Acte de mariage](#)
- [Acte de décès](#)
- [Acte de reconnaissance](#)
- [Acte de naissance](#)

# ENVIRONNEMENT 2019-2020

## LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



**Levées des déchets encombrants**  
Samedi 11 janvier 2020



**Levée des déchets verts de jardin**  
Chaque lundi



**Levées de verre**  
Mardi 31 décembre 2019  
Mardi 28 janvier 2020



**Levées de papiers et cartons**  
Mardi 31 décembre 2019  
Mardi 28 janvier 2020




Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois.

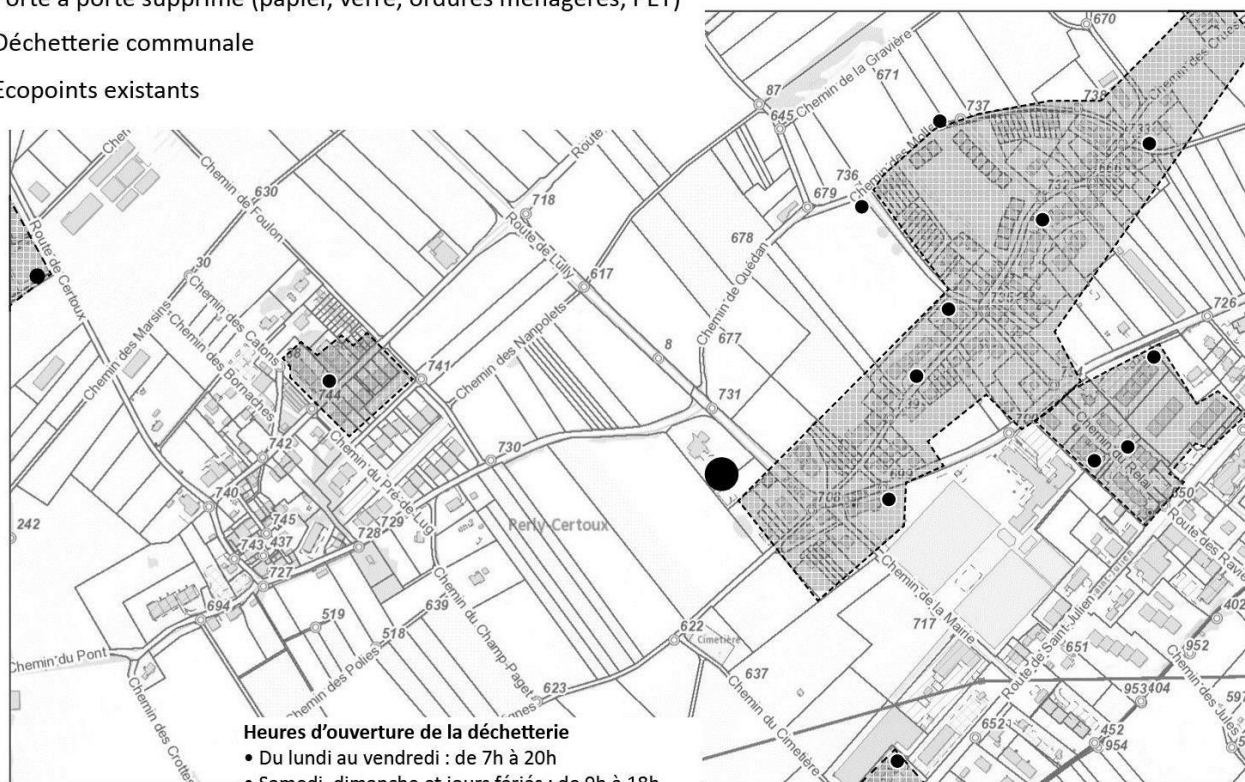


**Levée des déchets de cuisine**  
Chaque jeudi après-midi

**Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.**

### ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPOINTS

-  Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
-  Déchetterie communale
-  EcoPOINTS existants



**Heures d'ouverture de la déchetterie**  
• Du lundi au vendredi : de 7h à 20h  
• Samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 18h

Pour la satisfaction de tous, la déchetterie et les écopoints doivent rester propres.

**Si les bennes de la déchetterie communale sont pleines, merci d'aller déposer vos déchets dans l'un des Espaces de récupération de votre choix, ouverts également le dimanche (fermé le lundi).**

**ESREC =** Espaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d' Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

**Heures d'ouverture : Mardi à vendredi : 14h00 – 17h00, Samedi et dimanche : 10h00 – 17h00**

**Les ESREC sont cantonaux, pour toute information à leur sujet : Info-Service, tél. 022 546 76 00**